



Invitation à l'Assemblée générale extraordinaire d'UBS SA

Jeudi 2 octobre 2008, 10h30
(ouverture des portes à 9h30)

St. Jakobshalle
Brüglingerstrasse 21, Bâle

Rapport du Conseil d'administration

Point 1 de l'ordre du jour Election des nouveaux membres du Conseil d'administration

- 1.1. Sally Bott
- 1.2. Rainer-Marc Frey
- 1.3. Bruno Gehrig
- 1.4. William G. Parrett

Point 2 de l'ordre du jour Modifications des statuts

Adaptation à la nouvelle gouvernance d'entreprise d'UBS SA en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008 (titre de l'article 20, articles 20 al. 1, 21 al. 2, 24 lit. e, 29 et 30 des statuts)

Introduction

Demandes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour

L'invitation appelant les actionnaires à soumettre leurs demandes d'inscription de points à l'ordre du jour a été publiée par UBS SA le 13 août 2008 dans la Feuille officielle suisse du commerce, dans divers journaux suisses et internationaux ainsi que sur le site Internet www.ubs.com/shareholder-meeting. Les actionnaires qualifiés ont été invités à soumettre leurs demandes relatives à l'inscription de points individuels à l'ordre du jour jusqu'au 29 août 2008. Aucune demande n'a été déposée.

Organisation

Cartes d'admission à l'Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires inscrits auprès d'UBS SA *en Suisse* au registre des actionnaires peuvent demander leurs cartes d'admission jusqu'au 25 septembre 2008 à l'adresse suivante au moyen du bulletin joint à l'invitation: UBS SA, Shareholder Services, Case postale, CH-8098 Zurich.

Les actionnaires inscrits *aux Etats-Unis d'Amérique* au registre des actionnaires peuvent demander leurs cartes d'admission par écrit jusqu'au 25 septembre 2008 à l'adresse suivante: BNY Mellon Shareowner Services, Proxy Processing, P.O. Box 3510, S. Hackensack, NJ 07606-9210.

Les cartes d'admission déjà établies ne seront plus valables si les actions concernées sont vendues avant l'Assemblée générale extraordinaire. Les cartes d'admission correspondantes devront être restituées si la vente des actions a été annoncée au registre des actionnaires.

Nombre total des actions et droits de vote

UBS SA a émis actuellement un total de 2 932 574 213 actions. Chaque action donne droit à une voix, si bien qu'il existe actuellement 2 932 574 213 droits de vote. Aux termes de l'art. 659a al. 1 CO, le droit de vote des actions propres et les droits qui en résultent sont suspendus. Cela vaut également pour les actions non enregistrées au registre des actionnaires (actions dispo) et pour les actions sans droit de vote. Le nombre total des actions permettant de participer et avec droit de vote est de 1 617 965 602.

Représentation à l'Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale extraordinaire par leur représentant légal ou, au moyen d'une procuration écrite, par leur banque dépositaire ou par un autre actionnaire habilité à voter lors de l'Assemblée générale extraordinaire. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions, gratuitement, à l'Assemblée générale extraordinaire par:

- UBS SA, Case postale, CH-8098 Zurich en qualité de représentante de la société ou de représentante dépositaire
- Altorfer Duss & Beilstein AG (Dr. Urs Zeltner, avocat et notaire)
Case postale, CH-8010 Zurich en qualité de représentant indépendant.

Bâle et Zurich, le 8 septembre 2008

UBS AG

Au nom du Conseil d'administration:

Peter Kurer, Président

Rapport du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration présentera un rapport sur les points suivants:

- (i) Nouvelle gouvernance d'entreprise d'UBS SA depuis le 1^{er} juillet 2008
- (ii) Repositionnement stratégique d'UBS SA et sa mise en œuvre
- (iii) Mise en œuvre du programme de mesures suite à l'enquête de la Commission fédérale des banques

Le Conseil d'administration présentera ce rapport à titre d'information et hors des points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire. Aucune décision ne sera prise à ce sujet.

Point 1 de l'ordre du jour

Election des nouveaux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire Sally Bott, Rainer-Marc Frey, Bruno Gehrig et William G. Parrett au sein du Conseil d'administration pour un mandat qui expirera lors de l'Assemblée générale ordinaire 2009.

1.1. Sally Bott

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Sally Bott en qualité de membre indépendant du Conseil d'administration.

B. Commentaires

Sally Bott (1949) occupe depuis début 2005 la fonction de Group Human Resources Director de BP plc et de membre du Comité exécutif du Groupe. Sally Bott a surtout exercé dans le monde de la finance. Entre 2000 et 2005, elle a assumé les fonctions de Directeur chez Marsh & McLennan, une société de services basée aux Etats-Unis et qui déploie son activité dans le domaine de la gestion des risques et des assurances dans le monde entier, et Head of HR chez Marsh, Inc. De 1994 à 1997, elle a travaillé chez Barclays plc, occupant différentes fonctions dans le secteur des ressources humaines. En 1970, elle a rejoint Citibank en tant que Research Analyst, où elle a exercé par la suite pour la première fois une fonction relevant des HR en qualité de Director; elle n'a cessé de gravir les échelons, principalement dans la banque d'affaires et la banque de gros, en assumant un grand nombre de responsabilités sur le plan géographique jusqu'en 1993.

En outre, Sally Bott est membre du Conseil d'administration du Royal College of Music à Londres. Elle est titulaire d'une Bachelor en économie du Manhattanville College, Etats-Unis, et a suivi des cours de Master en économie à la New York University. Elle est citoyenne américaine.

Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration entend nommer Sally Bott membre du Human Resources and Compensation Committee.

1.2. Rainer-Marc Frey

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Rainer-Marc Frey en qualité de membre indépendant du Conseil d'administration.

B. Commentaires

Rainer-Marc Frey (1963) est le fondateur et président de Horizon21, un gestionnaire de placements thématiques avec des engagements à long terme dans divers secteurs. En 1992, il a fondé l'un des premiers groupes de hedge fund d'Europe, RMF Investment Group (RMF), dont il est devenu Chief Executive Officer. RMF a été repris

par Man Group Plc en 2002. Entre 2002 et 2004, il a assumé plusieurs positions de haut niveau au sein de Man Group Plc, dont il était le principal actionnaire individuel. De 1989 à 1992, avant la fondation de RMF, Rainer-Marc Frey a exercé la fonction de Director chez Salomon Brothers Inc. à Zurich, Francfort et Londres, où il a principalement travaillé dans les dérivés sur actions. Entre 1987 et 1989, il a travaillé pour Merrill Lynch Inc. sur le marché des actions, du revenu fixe et des contrats d'échange (swaps), principalement dans le domaine des dérivés sur actions.

En outre, Rainer-Marc Frey est membre du Conseil d'administration de DKSH, Zurich, et membre du comité consultatif d'Invision Private Equity AG, Zoug. Il est titulaire d'une licence en économie de l'Université de St-Gall (Suisse). Il est citoyen suisse.

Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration entend nommer Rainer-Marc Frey membre du Risk Committee et du Strategy Committee.

1.3. Bruno Gehrig

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Bruno Gehrig en qualité de membre indépendant du Conseil d'administration.

B. Commentaires

Bruno Gehrig (1946) est président du Conseil d'administration de Swiss Life Holding depuis 2003. Entre 1996 et 2003, il a travaillé à la Banque nationale suisse, d'abord en tant que membre de la Direction générale, pour en devenir vice-président en 2000. De 1992 à 1996, il a été professeur à l'Université de St-Gall et parallèlement membre de la Commission fédérale des banques. Entre 1989 et 1991, il a été CEO de Cantrade Private Banking Group. Bruno Gehrig a travaillé à l'ancienne Union de Banques Suisses (UBS) entre 1981 et 1989, où il est entré en tant que Chief Economist avant de prendre la tête de la vente et du négoce de titres (Securities Sales & Trading).

De plus, Bruno Gehrig est le vice-président du Conseil d'administration de Roche Holding AG, Bâle, et le président de la Swiss Luftfahrtstiftung, Zoug. Il a suivi des études d'économie à l'Université de Berne (Suisse), où il a décroché un doctorat. Il a accompli des études post-grade à l'Université de Rochester, New York. Il est citoyen suisse.

Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration entend nommer Bruno Gehrig membre de l'Audit Committee.

1.4. William G. Parrett

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire William G. Parrett en qualité de membre indépendant du Conseil d'administration.

B. Commentaires

William G. Parrett (1945) a fait toute sa carrière chez Deloitte Touche Tohmatsu, une organisation internationale de sociétés membres qui compte 160 000 collaborateurs dans près de 140 pays. Il en a été Chief Executive Officer de 2003 jusqu'à sa retraite en 2007. Entre 1999 et 2003, il a exercé la fonction de Managing Partner de Deloitte & Touche USA LLP. William G. Parrett a fondé le U.S. National Financial Services Industry Group (1995) et le Global Financial Services Industry Group (1997) de Deloitte, dont il a assuré respectivement la présidence. Au cours de ses 40 années de carrière, William G. Parrett a conseillé avec beaucoup de compétence des clients publics et privés ainsi que des gouvernements et des Etats dans le monde entier, leur permettant ainsi de dégager des performances financières et une croissance de premier ordre.

En outre, William G. Parrett est administrateur indépendant d'Eastman Kodak Co., Etats-Unis, de Blackstone Group LP, Etats-Unis, et de Thermo Fisher Scientific Inc., Etats-Unis. Il est aussi président des Conseils d'administration de United States Council for International Business et de United Way of America, membre du conseil de fondation du Carnegie Hall ainsi que membre du comité exécutif de la Chambre de commerce internationale. William G. Parrett est titulaire d'un Bachelor en comptabilité du St. Francis College, New York, et possède un diplôme d'expert-comptable. Il est citoyen américain.

Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration entend nommer William G. Parrett membre de l'Audit Committee.

Point 2 de l'ordre du jour

Modifications des statuts

Adaptation à la nouvelle gouvernance d'entreprise d'UBS SA en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008 (titre de l'article 20, articles 20 al. 1, 21 al. 2, 24 lit. e, 29 et 30 des statuts)

A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'adapter les status à la nouvelle gouvernance d'entreprise d'UBS en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008 et de remplacer le titre de l'article 20 ainsi que les articles 20 al. 1, 21 al. 2, 24 lit. e, 29 et 30 des statuts par ce qui suit:

<i>Version actuelle</i>	<i>Nouvelle version proposée</i>
<i>Titre de l'article 20</i>	<i>Titre de l'article 20</i>
Organisation, présidence	Organisation
<i>Article 20 al. 1</i>	<i>Article 20 al. 1</i>
¹ Le Conseil d'administration désigne, parmi ses membres, une présidence se composant du président et d'un vice-président au moins.	¹ Le Conseil d'administration désigne, parmi ses membres, un président et au moins un vice-président.
<i>Article 21 al. 2</i>	<i>Article 21 al. 2</i>
...	...
² Il est également convoqué lorsque l'un de ses membres ou le Directoire du Groupe en adresse la demande par écrit à la présidence.	² Il est également convoqué lorsque l'un de ses membres ou le Group Chief Executive Officer en adresse la demande par écrit au président.
<i>Article 24 lit. e</i>	<i>Article 24 lit. e</i>
...	...
e) nommer et révoquer le président et les membres du Directoire du Groupe et le chef de la révision du Groupe,	e) nommer et révoquer (i) le Group Chief Executive Officer et (ii) les autres membres du Directoire du Groupe dans la mesure où le règlement d'organisation prescrit qu'ils soient nommés par le Conseil d'administration et (iii) le chef de la révision du Groupe,
<i>Article 29</i>	<i>Article 29</i>
Le Directoire du Groupe se compose de son président et d'au moins trois autres membres.	Le Directoire du Groupe se compose du Group Chief Executive Officer et d'au moins trois autres membres tel que prescrit par le règlement d'organisation.

Article 30

¹ La conduite du Groupe incombe au Directoire, qui est l'organe directeur en vertu de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Il applique la stratégie du Groupe arrêtée par le Conseil d'administration, veille à l'application des décisions de celui-ci ainsi que de la présidence et est responsable des résultats du Groupe.

² Il incombe notamment au Directoire du Groupe:

- a) de proposer la stratégie du Groupe et de préparer les décisions fondamentales nécessaires à sa réalisation, le règlement d'organisation et la structure, organisationnelle du Groupe,
- b) d'assumer les tâches et les compétences dévolues par le règlement d'organisation, et
- c) d'informer régulièrement le Conseil d'administration conformément à l'art. 25, lettre b, des statuts et de lui soumettre les documents mentionnés à l'art. 25, lettres a et c.

³ Les tâches et les compétences du Directoire du Groupe et d'autres unités de direction définies par le Conseil d'administration sont fixées dans le règlement d'organisation.

Article 30

¹ La conduite du Groupe sous la direction du Group Chief Executive Officer incombe au Directoire. Il est l'organe directeur en vertu de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Il applique la stratégie du Groupe arrêtée par le Conseil d'administration, veille à l'application des décisions de celui-ci et est responsable des résultats du Groupe.

² Les tâches et les compétences du Directoire du Groupe et d'autres unités de direction définies par le Conseil d'administration sont fixées dans le règlement d'organisation.

B. Commentaires

Le 1^{er} juillet 2008, le Conseil d'administration a modifié la structure de gouvernance d'UBS SA et le nouveau règlement d'organisation de la société est entré en vigueur à cette même date. Le nouveau modèle clarifie la séparation entre les responsabilités du Conseil d'administration et celles de la direction opérationnelle et supprime la présidence.

De ce fait, les statuts devront être modifiés en conséquence.



UBS SA
Case postale, CH-8098 Zurich
Case postale, CH-4002 Bâle

www.ubs.com